

**Cession partielle du stade Maurice Thoumyre à la Communauté
d'Agglomération de Dieppe - Modification**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que le Conseil communautaire de Dieppe Maritime a délibéré le 9 mars 2004 pour déclarer d'intérêt communautaire le stade Maurice Thoumyre appartenant à la ville de Dieppe, situé dans la Zone d'Activités de Bréauté, au titre de sa compétence en matière de Développement Economique. Ce stade, cadastré section AV n° 111, 122, 123, d'une superficie totale de 23 618 m², était destiné à la réalisation du projet d'extension des installations de production de l'entreprise Alpine/Renault.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 mai 2004, a ainsi approuvé la cession de l'emprise du stade, après sa désaffectation et son déclassement, à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime pour 1 € symbolique, sous condition résolutoire que le terrain serve d'assiette à l'extension de l'usine Alpine/Renault.

Par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2004, Dieppe Maritime a accepté l'acquisition de l'emprise du stade Maurice Thoumyre à la ville de Dieppe.

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a donné son accord pour céder une partie du stade Thoumyre d'environ 5 000 m² dans un premier temps, puis une autre parcelle de 7 000 m² environ dans un deuxième temps à l'euro symbolique à Dieppe Maritime, sous condition résolutoire d'une mise à disposition de ces terrains par la Communauté d'agglomération à l'extension de l'usine Alpine/Renault contiguë, et à condition que les diagnostics préalables obligatoires avant la vente et les études de pollution des sols soient pris en charge par Dieppe Maritime.

Or, depuis l'usine Alpine/Renault a fait savoir récemment à la Ville et à la Communauté d'agglomération son changement de programme. Elle souhaite en effet pour l'instant, seule la mise à disposition d'un terrain pour la réalisation d'un parking à destination de son personnel (142 places environ).

Dans cet objectif de cession à la Communauté d'agglomération, la Ville a fait dresser un nouveau document d'arpentage qui est en cours, afin de délimiter une nouvelle parcelle d'environ 3250 m², selon le plan de situation ci-joint.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 17 mai 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une parcelle du stade Maurice Thoumyre de 3250 m² environ à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, pour 1 € symbolique, sous condition résolutoire d'une mise à disposition, dont les conditions seront pré-déterminées lors de l'acte

de cession, à l'usine Alpine/Renault en vue du développement de leur activité.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, les propositions ci-dessus, par :

☞ **31 voix « pour »** (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts),

☞ **5 voix « contre »** (groupe « Dieppe Ensemble »).

☞ **1 « abstention »** M. Jean-Claude CHAUVIERE - conseiller indépendant.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.